

## **RAPPORT N°218 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 15 FÉVRIER 2020**

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 8 au 15 au février 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de la période. Les victimes sont des hommes dont l'un d'eux a été découvert dans le Lac Tanganyika.

Les cas d'arrestations arbitraires concernent des membres du parti d'opposition CNL mais aussi du parti UPRONA pro-gouvernement.

### **1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique**

- Le corps d'un homme a été découvert flottant dans le Lac Tanganyika au port de Rumonge (sud-ouest du pays) le 9 février 2020. Des témoins rapportent que la victime est un pêcheur qui assurait la garde d'un bateau de pêche.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas déterminé à ce jour les circonstances de la mort de cet homme.

- Des individus non identifiés ont assassiné Célestin Ndashinze devant son domicile dans la zone Magara, commune Bugarama, province Rumonge (sud-ouest du pays) le 9 février 2020. Des témoins rapportent que les auteurs de l'attaque étaient armés de fusils et ont tiré à bout portant sur la victime et blessé grièvement une autre personne, M. Labani Nimbona.

Sos-Torture/Burundi note que la police de Rumonge n'a identifié aucun suspect à ce jour.

## 2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont tabassé et arrêté Boas Nihorimbere, Jean Ndayambaje et une 3<sup>e</sup> personne sur la colline Gatwe, commune Kayogoro, province Makamba (sud du pays) le 8 février 2020. Des témoins rapportent que les deux premières victimes, des commerçants, ont été accusés de « pratiquer la sorcellerie ». La 3<sup>e</sup> victime a été passé à tabac pour avoir tenté de venir au secours des commerçants.

Sos-Torture/Burundi note la violence des miliciens imbonerakure ainsi que l'arrestation illégale qu'ils ont opérée. Il faut aussi relever la complicité de la police de Kayogoro qui a mis au cachot les trois personnes, malgré qu'elles soient les victimes de la violence des membres du parti au pouvoir CNDD-FDD.

- Des agents de la police ont arrêté Ézéchiel Karugendo, Jean Berchmans Nsabiyoungoma, Sinzinkayo, Ndacayisaba, Rwasa Ruribikiyimvanda et Méthode Rugemintwaza sur la colline Nyakibingo, commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) le 9 février 2020. Des proches rapportent que toutes ces six personnes sont des membres du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) arrêtés après s'être défendus contre des membres de la milice imbonerakure qui venaient de les agresser.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires visant des membres de l'opposition. Les agents de la police se rendent constamment complices des agissements des miliciens du parti au pouvoir CNDD-FDD.

- Des agents de la police ont arrêté Stany à Muzinda, province Bubanza ouest du pays) le 10 février 2020. Des proches rapportent qu'il est accusé d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État, mais serait en réalité victime de son appartenance au parti politique de l'opposition CNL.

Sos-Torture/Burundi note une arrestation arbitraire, d'autant plus que d'autres militants de ce parti croupissent en prison malgré leur acquittement par le Tribunal de grande instance de Bubanza.

- Des agents de la police ont arrêté Amédé Habimana et Évode Bihizi au centre de la commune et province Gitega (centre du pays) le 12 février 2020. Des proches rapportent que les deux hommes sont respectivement Conseiller à la 1<sup>re</sup> Vice-



## SOS – Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

présidence de la République et cadre de la Mutuelle de la fonction publique à Gitega. Ils sont victimes de s'être opposés aux dirigeants de leur parti politique l'UPRONA (Union pour le Progrès National) concernant la désignation des candidats de leur parti aux prochaines élections législatives de cette année.

Sos-Torture/Burundi note des arrestations arbitraires avec aucune base légale.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.